

TRANSMIS LE 2-05-2022  
REÇU LE 2-05-2022  
AFFICHÉ LE 03-05-2022  
NOTIFIÉ LE 03-05-2022  
PUBLIÉ LE 03-05-2022  
EXÉCUTÉ LE 03-05-2022

2022/...



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 avril 2022

#### DÉLIBÉRATION N°13

**OBJET : SERVICE JURIDIQUE – APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE RÉTROCESSION D'UN FONDS DE COMMERCE– LOCAL SITUÉ AU 119 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

**M. le Maire : Xavier MELKI.**

**Mesdames et Messieurs les Adjointes (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (\*) :** Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Hervé GALICHET, Sophie FERREIRA, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

**Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

**Madame la Conseillère Municipale (\*) :** Françoise MENDY-LASCOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

**Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Florent BATIER.

#### ABSENTS (donnent pouvoir à) :

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

**Bruno DE CARLI :** Patrick BOULLÉ

**Françoise GONZALEZ :** Ginette FIFI-LOYALE

**Thierry BILLARAND :** Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

**Stéphane VERNEREY :** Henri FERNANDEZ

**Valentin BARTECKI :** Absent excusé.

**Marion WERNER :** Frédéric LÉPRON

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

**Marc SCHWEITZER :** Yoan KAJDAN

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

**Vincent MULOT :** Françoise MENDY-LASCOT

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

**Océane USTASE :** Florent BATIER.

#### Secrétaire de séance :

**Sabrina FORTUNATO**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 avril 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Service Juridique

Question n°13 du CM du 21/04/2022-P1/2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022 DÉLIBÉRATION n°13

**OBJET : SERVICE JURIDIQUE – APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE RÉTROCESSION D'UN FONDS DE COMMERCE – LOCAL SITUÉ AU 119 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC.**

### Le Conseil municipal

**VU** les articles L.214-2 et R.214-11 du Code de l'urbanisme,

**VU** la décision du maire n°21-035 du 22 janvier 2021 de procéder à la préemption du fonds de commerce du local sis 119 rue du Général Leclerc,

**VU** le jugement d'expropriation du 7 mai 2021 fixant à 115.940 € le montant de l'indemnité devant revenir à la société FTSR au titre de la préemption de son fonds de commerce,

**VU** l'acte de cession du fonds de commerce susvisé intervenu entre le cédant préempté, la société FTSR et la commune le 14 septembre 2021,

**CONSIDÉRANT** que la commune a procédé à la préemption du fonds de commerce du local situé au 119 rue du Général Leclerc, à usage de restauration rapide, café, salon de thé, à consommer sur place ou à emporter, sans vente de boisson alcoolisée ou à livrer, accessoirement vente et location de DVD, par une décision n°21-035 du 22 janvier 2021 et un acte de cession du 14 septembre 2021,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de rétrocéder les fonds de commerce et baux commerciaux préemptés conformément aux termes de l'article L.214-2 précité, dans un délai de deux années (baux commerciaux) ou trois années (fonds de commerce) au plus,

**CONSIDÉRANT** la procédure prévue au code de l'urbanisme, pour la rétrocession des fonds de commerce et baux commerciaux, prévoyant dans un premier temps l'adoption par le conseil municipal du cahier des charges de rétrocession qui sera soumis aux candidats à la reprise du fonds de commerce,

**APRES** l'avis de la Commission " Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité " en date du 12 avril 2022,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, le Conseil municipal**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** le cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce du local sis au 119 rue du Général Leclerc, à Franconville.

**Article 2 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 3 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Caractère Exécutoire  
Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire



*Mme Jeanne Charrier - Adjointe*  
le 3 mai 2022

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Xavier MELKI**

**Maire de Franconville**

**Conseiller Régional d'Ile-De-Franconville**



2022/...



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)

Question n°13 du CM du 21/04//2022 - P 2/2

**A la majorité des votants**

Pour : 37 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

**Acte à classer****DEL21042022Q13**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-05-02T21-26-58.00 ( MI237242640 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220421-DEL21042022Q13-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : SERVICE JURIDIQUE - APPROBATION DU CAHIER DE CHARGES DE RÉTROCESSION D'UN FONDS DE COMMERCE LOCAL SITUÉ AU 119 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC.

Date de décision : 21/04/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : 13 - JUR - Approbation cahier charges - brooklyn side.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

13 - PJ JUR Avis d'appel à candidatures 22-04-22.PDF Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/05/22 à 21:26

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 02/05/22 à 21:26

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 02/05/22 à 21:36